

CONFÉRENCE INTERNATIONALE

TRAITE DES PERSONNES DANS ET DE L'AFRIQUE

Co-organisée par Caritas Internationalis et le Conseil pontifical pour la pastorale des migrants et des personnes en déplacement

5 septembre 2016 – 7 septembre 2016

Abuja - Nigeria

Accueillie par CARITAS NIGERIA

La traite dans les situations de crises (conflits et post conflits, désastres naturels, migrations forcées, ...)

Etat de la question

Chaque année des millions de femmes, d'hommes, d'enfants quittent leurs maisons et leurs frontières nationales. Si dans certains cas ce mouvement est volontaire à la recherche de meilleures opportunités, dans de nombreux cas la migration est forcée, que les personnes fuient les catastrophes naturelles, les troubles civils, les conflits violents, la persécution, les violations des droits humains, ou la pauvreté. Ces situations sont souvent exacerbées en vertu des lois locales et laissent les personnes vulnérables livrées à l'exploitation et à la traite des êtres humains. Ainsi, la traite des êtres humains s'ajoute comme drame au drame d'être touché par un conflit, par certaines situations de migration ou suite à un désastre naturel et à leurs conséquences. La traite et l'exploitation des personnes dans ces situations d'urgence, puis par la suite, sont de plus en plus prégnantes. Or, le sujet est peu pris en compte dans l'aide humanitaire d'urgence comme dans l'accompagnement à long terme de populations touchées. Cette absence de prise en compte peut engendrer une structuration de la traite à long terme dans les pays dits en reconstruction après avoir connu une période de crise ou de conflit, comme dans les pays qui ont accueilli des personnes déplacées ou réfugiées. L'exploitation économique est la plus fréquente du fait de la quasi impossibilité d'accéder au marché du travail légal pour les populations concernées, en raison de droits limités ou d'absence de statut. Elle engendre d'autres formes d'exploitation. Le travail des enfants touche des enfants qui, avant la guerre, n'avaient jamais été confrontés à cela. L'exploitation se transforme parfois en exploitation sexuelle ou criminalité forcée et a tendance à se banaliser voire à s'institutionnaliser. Les guerres civiles aboutissent au rejet durable par l'ensemble des belligérants de certaines minorités sur des critères ethniques ou religieux, créant des victimes de

traite sur plusieurs générations et renforçant les logiques claniques et la criminalité. Ce fléau dépasse les frontières des États initialement concernés. Par ailleurs, le trafic de migrants se mue en porte d'entrée vers la traite, la somme non payée au passeur créant des situations de servitude pour dettes qui mènent parfois à des mariages forcés. De nombreuses personnes n'ayant pas les moyens de payer sur le champ leur passeur se retrouvent en situation de servitude pour dettes et certaines familles sont ainsi contraintes de marier leurs filles au premier mari venu afin de récupérer l'argent de la dot ; d'autres, notamment en Europe de l'Ouest, tombent dans l'exploitation économique ou la criminalité forcée.

De nombreuses formes d'exploitation et de traite de personnes se manifestent également dans les cas de déplacés environnementaux dont les personnes plus vulnérables sont les femmes et les enfants. Difficiles à estimer mais constatables sont les mouvements de population liés à des catastrophes naturelles soudaines (tremblements de terre, glissement de terrain,...), progressives (montées des eaux, extension du désert,...) ou à des dérèglements de l'environnement issus des activités humaines (digues, déforestation,...). Les conséquences à moyen ou long terme posent inévitablement les questions de la reconstruction, du déplacement à l'intérieur d'un même Etat ou dans un Etat limitrophe, et donc de l'accueil des déplacés environnementaux se retrouvant sans abri, voire exilés du fait de ces événements et souvent cantonnés à l'installation dans des camps de réfugiés.

Défis actuels pour les organisations confessionnelles qui travaillent sur ce sujet :

Aux niveaux local, national, régional et mondial, il est nécessaire d'améliorer la prévention, l'identification des victimes, la protection des publics à risque et de renforcer l'arsenal législatif tout en renforçant la sensibilisation du grand public. Des actions et modes d'accompagnement innovants sont mis en œuvre et analysés dans différents pays, en particulier par le réseau Caritas et ses partenaires.

La société civile avec les institutions est souvent au plus proche des situations de terrain et peut proposer des actions concrètes pour les populations vulnérables. Mais il faut que les gouvernements s'impliquent davantage en appuyant ces initiatives et les transformant en politiques effectives : qu'ils appuient des solutions pour protéger la dignité des personnes ; qu'ils s'engagent fortement en soutenant toute activité de recherche et d'analyse liée à l'action de terrain dans ce domaine peu exploré.

Les organisations internationales, les États ou la société civile, sur le terrain, doivent assurer l'accueil des personnes fuyant les conflits, pas seulement à travers une aide humanitaire devant répondre aux besoins primaires de ces populations : boire, manger, se soigner, avoir un abri,... Les phénomènes d'exploitation ou la présence des groupes vulnérables : enfants sans référents parentaux, femmes seules, minorités persécutées, sont encore trop peu pris en considération par les programmes d'aide d'urgence tant dans la phase de conflit que dans l'accompagnement de personnes exilées. Or les questions de traite des êtres humains et d'exploitation semblent de plus en plus prégnantes en raison de la multiplication des conflits et des désastres naturels dans le monde, touchant essentiellement des civils et engendrant un nombre sans précédent de personnes déplacées ou réfugiées.

Une approche multidimensionnelle vise à traiter les causes profondes de la traite à travers le plaidoyer et la sensibilisation, tout en travaillant à court et long terme afin d'améliorer les efforts pour prévenir la traite et soutenir les victimes grâce à des services de protection, la formation des forces de l'ordre et une coopération renforcée avec les ministères, les ambassades, les consulats et les dirigeants communautaires ainsi que les partenaires dans les pays d'origine.

Parties prenantes travaillant sur le sujet au niveau national, régional et international

Caritas et ses partenaires développent des efforts pour empêcher la traite et améliorer les services de protection pour les personnes réfugiées dans les pays d'origine, de transit et de destinations. Par exemple, au Liban, Caritas fournit urgence et assistance juridique ; hotline 24/7 ; aide pour obtenir domiciliation, certificats de naissance et de mariage ; lieu d'accueil sécurisant ; appui psychologique ; abri pour protection de mineurs non accompagnés, livrets pour les travailleurs migrants sur leurs droits et responsabilités disponibles à l'aéroport, collaboration avec des agences de recrutement pour éviter l'exploitation au travail sous toutes ses formes en améliorant les procédures de recrutements et contrats, formation des forces de sécurité à l'identification de la traite. Caritas organise des séminaires, événements, visant à changer la mentalité des Libanais envers les travailleurs migrants victimes de traite. Elle collabore avec les ministères de la justice, du travail, de la sécurité générale, des affaires sociales... elle maintient une coopération formelle avec les ambassades et les consulats des pays d'origine pour aider au retour des victimes.

Les institutions internationales et européennes commencent aussi à se pencher sur cette question : rapporteuse contre la traite des êtres humains de l'ONU et groupe de suivi de la convention du Conseil de l'Europe contre la traite, GRETA (dans leurs derniers rapports), plate-forme de la société civile contre la traite des êtres humains.

Une dizaine de Caritas européennes (Albanie, Arménie, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Kosovo, France, Liban, Roumanie, Turquie, Ukraine) se sont aussi mobilisées sur la question de la traite dans les situations de conflits et post conflits en réalisant une recherche action en 2015-2016 qui a permis de faire des propositions citées dans le rapport de la rapporteuse spéciale de l'ONU. En juin 2015 puis 2016 Caritas a fait une intervention sur ce sujet lors du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et en septembre Geneviève Colas a participé à une rencontre d'expert à Amman organisée par la rapporteuse spéciale de l'ONU.

L'IOM de son côté a rédigé un rapport sur la traite dans les situations de crise en général¹.

Résultats des actions menées et changement obtenus :

Jusque-là les actions menées de sensibilisation réalisées restent à amplifier et un travail plus systématique doit s'engager avec les personnes qui sont au contact des potentielles victimes de traite au moment où ils fuient leur pays, région du fait d'un désastre naturel, d'un conflit...

Les expérimentations menées dans le cadre de la recherche action sur la traite en situation de conflits et post-conflits dans l'espace euro-méditerranéen peuvent maintenant donner lieu à des démarches de plus grande envergure avec l'appui et le financement des institutions nationales, européennes et mondiales.

Nos recommandations à Caritas et aux Conférences Episcopales, aux congrégations religieuses, aux autres acteurs des organisations confessionnelles, au gouvernement, aux instances régionales, pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable

Alors que la Rapporteuse spéciale de l'ONU, Maria Grazia Giammarinaro, insiste sur la situation de vulnérabilité des personnes qui fuient pour échapper à un conflit en cours ou imminent, ou à une situation d'après-conflit. «Parce qu'il faut souvent partir de toute urgence, elles prennent des risques qu'elles refuseraient de prendre dans des circonstances normales. Les conflits affaiblissent les structures publiques, suppriment les dispositifs de protection et permettent aux réseaux

¹ https://www.iom.int/sites/default/files/press_release/file/CT_in_Crisis_FINAL.pdf

criminels d'opérer plus librement, y compris au-delà des frontières.» Elle recommande des mesures que les États, la société civile et la communauté internationale pourraient mettre en œuvre conjointement pour lutter contre la traite des personnes dans les situations de conflits et d'après-conflits².

Dans les situations de conflit, toutes les formes de traite des personnes peuvent se manifester : la traite à des fins de prostitution forcée et d'autres formes d'exploitation sexuelle ; la traite à des fins de recrutement militaire forcé, y compris d'enfants ; la traite à des fins d'autres formes de travail forcé ; la traite à des fins de criminalité forcée ; et la traite à des fins d'esclavage, de servitude ou de prélèvement d'organes.

Questions à discuter pendant la conférence (voici quelques idées à préciser)

Comment se développe la traite des êtres humains dans différentes situations :

- Traite des êtres humains et migrations forcées (traite de personnes le long des routes migratoires, dans les camps de réfugiés, les réfugiés urbains et les déplacés internes)
- Traite des êtres humains et désastres naturels (- catastrophes naturelles soudaines et progressives: vulnérabilités et traite des déplacés environnementaux; - dérèglement de l'environnement et catastrophes issues des activités humaines: vulnérabilités et traite des déplacés environnementaux)
- Traite des êtres humains et terrorisme

Quelles formes prend cette traite des êtres humains ?

- Travail forcé
- Implication dans des conflits, enfants soldats
- Bébés utilisés, vendus...
- Trafic d'organes
- Mariages forcés, arrangés, précoces, contraints...

La question spécifique des enfants vulnérables à la traite, victimes de traite

- Victimes considérés comme délinquants
- Protection sociale adaptée dans le cadre des droits communs
- Education / Formation

Le rôle de la culture pour lutter contre la traite et pour les droits humains.

Quelques bonnes pratiques

Le Secours Catholique et ses partenaires publient leurs travaux issus d'une recherche-action sur la traite des êtres humains en situation de conflits ou post conflits.

Après avoir identifié les mécanismes de traite et les formes d'exploitation qui résultent des situations de conflits et de post-conflits, la démarche des Caritas a été de proposer des pistes d'actions concrètes ayant un effet direct sur les personnes à risque ou victimes de traite des êtres humains dans différents pays. Afin d'ancrer dans le réel la réflexion sur les pratiques à mettre en place, quatre expérimentations ont été menées par les Caritas en Albanie, en Arménie, au Liban et en Turquie.

Ainsi, afin d'améliorer l'identification des personnes à risque ou victimes de traite, Caritas Albanie a proposé de former les principaux acteurs appelés à être en contact avec les réfugiés. Sept sessions de formation ont été organisées. 205 personnes appartenant aux institutions locales, services sociaux, éducatifs, direction du travail, dispensaires, justice, police locale et police des frontières ont

² <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=20235&LangID=E>

été formées. Pour prévenir les mariages précoces et éviter le travail des enfants, Caritas Turquie et d'autres associations ont soutenu des écoles et mené une expérimentation concernant la formation à la détection des élèves les plus à risque des professeurs de plusieurs écoles d'Istanbul accueillant des enfants syriens. En Arménie, cela prend la forme d'aide aux réfugiés à la création d'activités économiques afin de les rendre moins dépendants, donc moins vulnérables face à des employeurs peu scrupuleux. Au Liban, Caritas participe à la formation des forces de police à l'identification des situations de traite concernant les femmes et les enfants réfugiés pour un meilleur accompagnement des victimes.

Suggestions pour une stratégie de prévention par les organisations confessionnelles

Il s'agit de prendre en compte la vulnérabilité à la traite des personnes dans toutes les phases, immédiatement au moment du conflit comme dans le long terme en améliorant la prévention, l'identification des victimes, la protection des publics à risque, le renforcement de l'arsenal législatif et la sensibilisation du grand public, notamment par:

- Des campagnes de sensibilisation du grand public et d'information des personnes réfugiées, du fait notamment de l'interdiction de travail des parents. Ceci pour éviter les situations de traite sous différentes formes des parents ou de leurs enfants comme des personnes seules: exploitation sexuelle, travail forcé, mariages forcés ou arrangés, bébés utilisés pour se déplacer plus facilement, obligation à mendier, contrainte à commettre des délits...
Pour cela il est nécessaire de créer des outils adaptés avec les intervenants dans l'urgence comme avec ceux agissant avec les migrants dans toutes les phases de leur parcours. Les conséquences sur la vie quotidienne, la santé physique ou psychologique, les difficultés juridiques qui peuvent perdurer des années après le conflit.
- Une meilleure coopération entre États et organisations internationales afin d'assurer, notamment, la protection des réfugiés, des personnes déplacées, l'accès à l'école des enfants, la défense de tous les droits fondamentaux de la personne.
- Des collaborations accrues entre sociétés civiles et gouvernements.
- Le droit commun accessible aux personnes exilées dans tous les domaines : protection sociale, santé, logement, travail ... En fonction des États, veiller à la suppression de pratiques administratives excluant de facto des minorités du système social (Roms en Bosnie et dans les pays d'Europe de l'ouest, Palestiniens de Syrie au Liban, Doms et Yézidiens en Turquie, etc.). Mettre en œuvre les plans d'action de lutte contre la traite avec des moyens adaptés et suffisants.
- Une formation renforcée de l'ensemble des acteurs intervenant avec et auprès des réfugiés et des personnes déplacées (camps et hors camps), en particulier en matière d'identification des risques et de prévention.
- Un accès facilité au statut de réfugié, à l'emploi.
- Dans le cas des mineurs non accompagnés, des procédures de rapprochement familial simplifiées et rapides.

Liste des contributions pour la rédaction de ce document

Coordination : Secours Catholique Caritas France, Geneviève Colas

Contributions des Caritas de l'espace euro-méditerranéen ayant participé à la recherche action sur « la traite des êtres humains dans les situations de conflits et post conflits » : Caritas Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, France, Kosovo, Liban, Roumanie, Turquie, Ukraine. En particulier Caritas Arménie : Movses Hakobyan ; Caritas Turquie Belinda Mumcu ; Caritas Albanie : Ariela Mitri ; Caritas France : Geneviève Colas et Olivier Peyroux

Et aussi un article spécifique de Caritas Liban : Hessen Sayah "Trafficking in Crisis : Observations and Best Practices »

Contribution de l'IOM « Addressing Human Trafficking and exploitation in times of crises. Evidence and recommendations for further action to support vulnerable to protect vulnerable and mobile population" et "IOM issue paper on addressing human trafficking in nigeria" : Michela Macchiavello

Contribution de Haart, "Displacement, violence and vulnerability trafficking among internally displaced persons in Kenya" : Radoslaw Malinowski

Contribution de BirDuino Kirghizstan "Le Kirghizstan, pays d'exportation, de transit et de destination pour les victimes de trafic d'êtres humains" : le trafic de migrants et le travail domestique : Tolekan Ismailova

Contribution du Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en Déplacement « Traite et désastres naturels », Francesca Dona